

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CB - ACCENT LUX - European Equity Fund

Classe d'action A EUR (LU0128693636), Classe d'action B EUR (LU0125514520), Classe d'action C EUR (LU0381760486)

un sous-fond de CB-ACCENT LUX SICAV

La société de gestion de la SICAV est ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.

Le Fonds est géré par Cornèr Banca S.A.

## Objectif et politique d'investissement

### Objectif

La société CB-ACCENT LUX offre un accès facile aux différents marchés de valeurs mobilières tout en assurant une diversification des risques. Quant au présent compartiment, il vise à réaliser des plus-values en investissant dans des sociétés qui exercent leur activité dans des pays de l'Union européenne.

### Politique d'investissement

CB-Accent Lux - European Equity Fund investit deux tiers au moins de ses actifs nets en actions. Il sélectionne les sociétés dans lesquelles il investit dans une optique à moyen ou long terme et en privilégiant une analyse fondamentale. Il peut aussi investir jusqu'à 30% dans d'autres placements collectifs.

Le compartiment peut aussi détenir des liquidités et utilise des instruments financiers dérivés tant pour la couverture des risques que dans un but d'efficacité de la gestion.

Comme tout investissement en valeurs mobilières, ce compartiment est sujet à des fluctuations. La valeur nette d'inventaire par action peut donc varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés.

### Politique de distribution

Les revenus des placements du compartiment ne sont pas distribués aux actionnaires du compartiment mais réinvestis.

### Souscription et rachat

Les actionnaires peuvent demander le rachat des actions du compartiment chaque jour bancaire ouvrable (cut-off time 15.30 CET). Ce rachat se fait à prix inconnu. Pour de plus amples informations sur les modalités de souscription et de rachat, veuillez consulter les rubriques «Emission et délivrance des actions» et «Rachat des actions» du prospectus.

## Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé  
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

A EUR	1	2	3	4	5	6	7
B EUR	1	2	3	4	5	6	7
C EUR	1	2	3	4	5	6	7

Sur les marchés financiers, tout rendement supérieur à celui d'un placement sans risque est la contrepartie offerte pour s'exposer à un risque donné. Sur l'échelle ci-avant, la catégorie 1 implique ainsi un faible risque de perdre de l'argent mais offre un potentiel de gain limité. Pour la catégorie 7, le risque de perdre de l'argent est beaucoup plus élevé, mais le potentiel de gain nettement supérieur. Il est à noter que la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé sur la base de données historiques. Or, la performance passée pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque et de rendement indiquée n'est pas garantie et elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

Le compartiment est classé dans la catégorie 6, indique que le compartiment n'est pas garantie en capital et qu'il assume un risque élevé lors de l'investissement. Des gains potentiels ou des pertes

devraient être importantes. Ce compartiment peut prendre plus de risques afin d'obtenir des rendements plus élevés, et la Valeur Liquidative peut augmenter ou diminuer en conséquence.

Outre les risques considérés pour le classement du compartiment dans sa catégorie de risque, le compartiment peut être exposé à des risques qui ne sont pas correctement pris en compte par l'indicateur synthétique. Il peut s'agir, sans s'y limiter, des risques présentés ci-après.

**Risque de crédit :** risque de voir l'émetteur d'un titre de créance ne plus être en mesure de respecter ses engagements.

**Risque de liquidité :** risque de ne pas parvenir à liquider une position donnée en temps voulu à un prix raisonnable.

**Risque de contrepartie :** risque de voir une contrepartie à un contrat ne plus être en mesure d'honorer ses obligations contractuelles.

**Risque opérationnel :** risque inhérent à l'exploitation du compartiment, lié essentiellement à d'éventuelles erreurs d'évaluation et de traitement des transactions.

**Risque lié à des produits dérivés :** impact des instruments dérivés sur le profil de risque du compartiment lorsqu'ils sont utilisés pour obtenir, renforcer ou diminuer l'exposition à des actifs sous-jacents.

Il est à noter que le compartiment décrit dans le présent document n'est pas nécessairement exposé à l'ensemble de ces risques.

## Frais

### Frais ponctuels prélevés lors de l'émission et du rachat de actions

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur à l'achat et la restitution des actions du compartiment.

	A EUR	B EUR	C EUR
--	-------	-------	-------

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,78 %	1,82 %	1,38 %
----------------	--------	--------	--------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

**Commission de performance :** Aucune

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

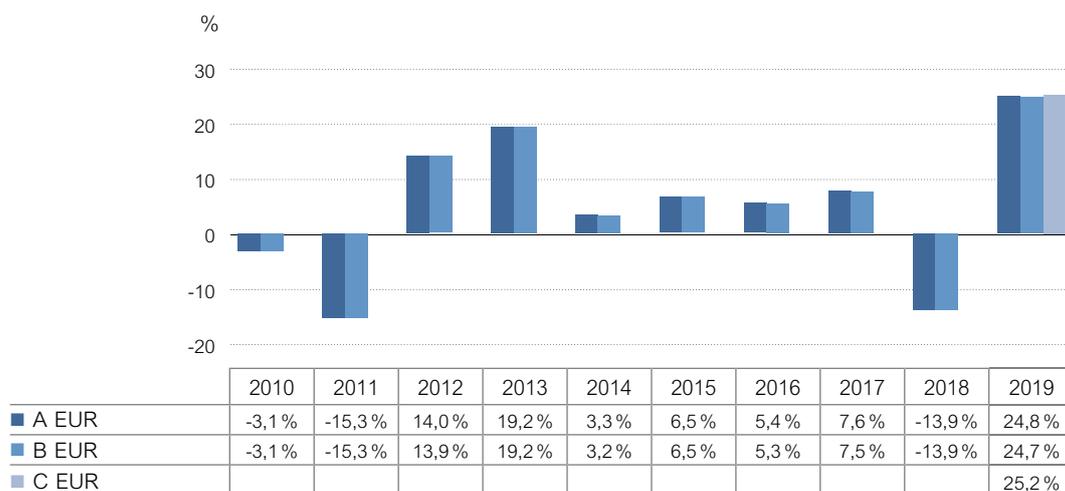
Les frais d'entrée et de sortie correspondent chacun au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le compartiment. Dans certains cas, il se peut que l'investisseur paie moins. Pour obtenir des informations plus détaillées, veuillez consulter votre conseiller financier.

Les frais d'entrée sont de 0% pour les parts de catégories A et B et 0% pour la part de catégorie C.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille hormis les frais d'entrée ou de sortie payés lors de l'achat ou de la vente de actions d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter la rubrique « Charges et frais » du prospectus de la Sicav.

## Performances passées



La performance historique ne constitue pas une indication des rendements futurs.

La performance indiquée tient compte des frais courants mais pas des frais d'entrée et de sortie facturés lors de l'achat ou de la restitution de actions de la Sicav.

Les rendements peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution positive ou négative des marchés.

**Date de lancement :** 1<sup>er</sup> mars 2001

## Informations pratiques

**Banque dépositaire :** State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

Pour de plus amples informations concernant cette Sicav, veuillez consulter le prospectus. Celui-ci ainsi que les rapports annuels et semestriels sont mis gratuitement à disposition en français au siège social de la Sicav, auprès de la banque dépositaire ainsi qu'auprès de tous les représentants agréés.

Des détails sur la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles à l'adresse <http://www.adepa.com/remuneration-policy>. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération, si nommé. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

La valeur nette d'inventaire et le prix d'émission, de conversion et de rachat des actions de la Sicav sont disponibles au siège social de la Sicav ainsi qu'à celui de la banque dépositaire.

La législation fiscale du Grand Duché de Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de CB-ACCENT Lux ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Le présent document d'information clé pour l'investisseur décrit le compartiment CB - ACCENT LUX - European Equity Fund tandis que le prospectus auquel il est fait référence porte sur l'ensemble de ladite Sicav.

Dans les comptes de la Sicav, les actifs de chacun des compartiments sont séparés des actifs des autres compartiments.

Les investisseurs peuvent échanger leurs actions contre celles d'un autre compartiment de la Sicav. Aucune commission de conversion n'est facturée pour un tel échange.

Les classes A et C sont réservées aux investisseurs institutionnels, et la classe B correspond à la classe retail.

Ce Fonds est agréé au Grand Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. CB-ACCENT LUX SICAV est agréée au Grand Duché de Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 février 2020.